

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MARS 2016

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à vingt- heure, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2016

Présents : MM. Adam, Micat, Roulet, Vandenhecke, Verna, Mmes Beauvais, Galisson, Joubert, Michener, Prieur, Langlade, Saint-Seine, Tartarin

Absent : M. Taupin

Secrétaire de séance : Mme Beauvais Céline

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté à l'unanimité.

N° 2016-15 : COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2016-16 : COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET PRINCIPAL

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire présente le compte administratif principal de l'exercice 2015.

Après reprise des résultats de l'exercice antérieur, le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 420 076,85 € celui des recettes à 693 528,18 € soit **un excédent de 273 451,33 €**.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 220 972,55 €, celui des recettes à 294 969,23 € soit **un excédent de 73 996,68 €**.

Le montant des restes à réaliser en dépenses s'élève à 189 201,84 €, celui des recettes à 16 970,50 € soit un montant de dépenses de 172 231,34 €.

Afin de couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'élevant à **98 234,66 €**, le conseil municipal décide d'affecter, à titre obligatoire, au **compte 1068**, la somme de **98 234,66 €** prélevée sur l'excédent de fonctionnement.

Le solde de l'excédent de fonctionnement soit **175 216,67 €** sera reporté à l'article 002 du budget primitif de l'exercice 2016.

A l'issue de cette présentation le maire passe la présidence à M. Lionel Roulet, 1^{er} adjoint et quitte la salle du conseil municipal pour le vote.

M. Roulet fait procéder au vote du compte administratif 2015 du budget principal.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Lionel Roulet, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2015 du budget principal.

N° 2016-17: AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
2015- BUDGET PRINCIPAL

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
 Considérant que les opérations sont régulières,
 Constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 273 451,33 €
 - un excédent d'investissement de 73 996,68 €
- Considérant les restes à réaliser de l'exercice 2015 suivants :
- R.A.R. dépenses 189 201,84 €
 - R.A.R. recettes 16 970,50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire comme suit :

À titre obligatoire au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 98 234,66 €

Solde disponible

Affectation en excédent de fonctionnement reporté (002) : 175 216,67 €

2016-18 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

7-2- Finances locales – fiscalité

Le maire rappelle au conseil municipal les taux d'imposition des taxes directes locales de 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de maintenir les taux d'imposition tels que proposés sur l'état de notification soit :

MONTANT DES BASES		TAUX	PRODUIT ATTENDU
T.H.	713 200	19,36	138 076
T.F.	431 600	16,09	69 444
T.F.N.B.	125 300	44,00	55 132
		TOTAL	262 652 €

N° 2016-19 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire passe ensuite à la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 s'équilibrant en recettes et dépenses à **685 587,68 €** pour la section de fonctionnement et à **570 101,84 €** pour la section d'investissement.

Dans ce budget sont repris les résultats de l'exercice 2015 :

- excédent d'investissement : 73 996,68 €
- restes à réaliser : de 189 201,84 € en dépenses et de 16 970,50 € en recettes

- affectation du résultat de 98 234,66 €

- solde de l'excédent de fonctionnement : 175 216,67 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Approuve le budget 2016** s'équilibrant en recettes et dépenses à **685 587,68 €** pour la section de fonctionnement et à **570 101,84 €** pour la section d'investissement.

N° 2016-20: AMORTISSEMENT MATÉRIELS DIVERS – BUDGET PRINCIPAL

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire propose au conseil municipal d'amortir différents matériels (à compter du budget 2016) afin de dégager des sommes en investissement pour le rachat futur du matériel.

Le maire propose le tableau d'amortissement suivant :

Immobilisations	N° de mandat	Compte	Montant à amortir	Durée d'amortissement en année	Montant annuel d'amortissement
Climatisation chauffage salle des fêtes	24	2158	55 936,88	10	5 593,69
Climatisation chauffage salle des fêtes	25	2158	1 017,00	10	101,70
Illumination de Noël	26	2188	6 947,60	5	1 389,52
Aspirateur	50	2188	281,49	8	35,19
Etude - PAVE	78	2031	5 580,00	5	1 116,00
Charte graphique	79	2051	135,00	5	27,00
Tronçonneuse	106	2188	397,80	8	49,73
Logiciel SEGLOG droit d'utilisation	158	2051	2 430,00	1	2 430,00
Ordinateurs école	212	2183	2 322,00	5	464,40
Création site internet	227	2051	3 672,00	5	734,40
Armoires bibliothèque	263	2184	743,28	10	74,33
Appareil photo	299	2183	262,80	5	52,56
Plateaux - vaisselle	300	2188	504,00	10	50,40
Poteaux incendie	314	21568	5 473,20	10	547,32
Boucle magnétique	383	2188	199,00	5	39,80
Chaises garderie	384	2188	170,36	10	17,04
Mobilier école	491	2184	357,01	10	35,70
Aménagement école	491	2188	1 630,49	10	163,05
TOTAL NOUVEAU AMORTISSEMENT					12 921,81

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** le tableau d'amortissement présenté ci-dessus.

N° 2016-21: COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Après s'être fait présenter le budget du service assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité de valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion du budget service assainissement dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2015-22 : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2015 – SERVICE ASSAINISSEMENT

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire présente le compte administratif de l'exercice 2015 pour le service assainissement.

Après reprise des résultats de l'exercice antérieur, le montant des dépenses d'exploitation s'élève à 37 368,05 € celui des recettes à 91 155,46 € soit **un excédent de 53 787,41 €**.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 7 951,16 €, celui des recettes à 34 923,66 € soit **un excédent de 26 972,50 €**.

Le solde de l'excédent d'exploitation soit **53 787,41 €** sera reporté à l'article 002 du budget primitif de l'exercice 2016.

Le solde de l'excédent d'investissement soit **26 972,50 €** sera reporté à l'article 001 du budget primitif de l'exercice 2016.

A l'issue de cette présentation le maire passe la présidence à M. Lionel Roulet, 1^{er} adjoint et quitte la salle du conseil municipal pour le vote.

M. Roulet fait procéder au vote du compte administratif 2015 du service assainissement.

Après en avoir délibéré, sous la présidence de M. Lionel Roulet, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** le compte administratif 2015 du service assainissement.

N° 2015-23: BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2016 – SERVICE ASSAINISSEMENT

7-1- Finances locales - décisions budgétaires

Le maire passe ensuite à la présentation du budget primitif de l'exercice 2016 du service assainissement s'équilibrant en recettes et dépenses à **87 930,11 €** pour la section d'exploitation et à **43 778,50 €** pour la section d'investissement.

Dans ce budget sont repris les résultats de l'exercice 2015 :

- excédent d'investissement : 26 972,50 €
- excédent d'exploitation : 53 787,41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le budget 2016** s'équilibrant en recettes et dépenses **87 930,11 €** à pour la section d'exploitation et à **43 778,50 €** pour la section d'investissement.

**N° 2015-24: ISOLATION DES BATIMENTS SCOLAIRES –
SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR**

Le maire rappelle le projet d'isolation et de mise en accessibilité des bâtiments scolaires (cantine, garderie, centre de loisirs et salle de motricité). Le montant des travaux est estimé à 200 000 € H.T.

Le maire propose au conseil municipal de modifier le plan de financement initial et de demander une enveloppe de 77 024 € au titre de la DETR (soit 40 % du montant H.T).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve** le nouveau plan de financement comme suit :

Dépenses Intitulé de l'opération	Montant H.T en €	Recettes	
Isolation des bâtiments scolaires	200 000 €	Contrat de Pays	39 000 €
		DETR	77 024 €
		FDSR (Enveloppe socle + projet)	39 976 €
		Autofinancement - emprunt	44 000 €
Total des dépenses	200 000 €	Total des recettes	200 000 €

- **Sollicite** une modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2016 auprès des services de l'Etat.

Questions diverses :

Débit de tabac pour l'hôtel-restaurant

Le service des douanes a donné une réponse défavorable pour la réouverture d'un débit de tabac dans notre commune. Le nombre d'habitants est insuffisant pour permettre la réouverture (un débit pour 3500 habitants + service de proximité déjà assuré par d'autres points de vente existants).

M. et Mme Pallau ont été informés (une copie du courrier du services des douanes leur a été transmise). Ils pourront cependant obtenir le statut de revendeur de tabac après déclaration auprès du bureau des douanes.

Remplacement d'un agent technique

Loïc BESSONNET sera absent pour six semaines à compter du 27 avril. Un agent va être recruté afin de le remplacer.

Défense incendie

Une réunion avec M. Acier du service Prévention du SDIS a été organisée. Un point a été fait sur la défense incendie de la commune. Les débits des poteaux incendie existants sont bons. Afin d'améliorer la couverture incendie de la commune, certains points sont à améliorer par la création de poteau incendie (lorsque le réseau d'eau potable le permet) ou de réserve artificielle.

Des travaux vont être réalisés cette année au lieu-dit Les Baudineries afin de déplacer le poteau incendie situé dans un chemin non carrossable et un poteau incendie va être créé afin de desservir La Justice et La Place.

Un point va être fait sur les réserves en eaux existantes sur la commune dans le cadre des installations classées afin de les répertorier sur le réseau défense incendie de la commune.

Aménagement de la Rue de l'église

Les travaux seront terminés à la fin de la semaine. La réception des travaux est prévue le mardi 5 avril à 10 h30.

L'inauguration des travaux aura lieu le samedi 28 mai (l'après-midi).

Par ailleurs, des marquages de stationnement sur la chaussée vont être faits sur la rue Dangé d'Orsay afin de permettre, notamment, aux clients de l'hôtel-restaurant de stationner leur véhicule (un emplacement pour les poids-lourds est prévu).

Des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite vont être aménagées : rue de l'Abbé Favoreau, au parking de l'hôtel-restaurant et à la salle des fêtes

Carrefour Les pinsonnières

Le conseil départemental nous a transmis un arrêté de voirie afin d'aménager le carrefour des Pinsonnières. Un stop va être installé sur la RD n° 97 à titre expérimental pour 6 mois.

Les riverains seront prévenus par courrier lorsque la date de la pose de la signalisation sera fixée.

Aménagement du centre bourg

Un rendez-vous a été fixé le jeudi 14 avril à 14 h avec M. Gagnier de

l'ADAC afin d'avancer sur le projet d'aménagement du centre bourg.

Compteur Linky

Le SIEIL a fait parvenir un courrier à toutes les communes sur le déploiement du compteur Linky suite aux débats approfondis concernant leur fonctionnement. Il est précisé que les communes ne sont pas compétentes pour intervenir sur ce sujet. L'installation de ce compteur est une décision de l'État. Le SIEIL et ERDF répondront aux éventuelles questions posées par les consommateurs.

Voirie

Mme Galisson fait part d'un problème d'accotement sur le chemin rural au lieu-dit La Chaise. L'accotement sera remblayé par les agents techniques.

Percufoles

Mme Langlade indique que le groupe de travail pour la préparation des Percufoles s'est réuni afin de déterminer le choix de la programmation. Le compte-rendu de la réunion sera transmis aux conseillers.

Commission Tourisme

Le circuit des nouvelles boucles cyclables a été validé. Une signalisation va être installée.

Cirandonnées

Dans le cadre de l'organisation des Cirandonnées, il est proposé aux écoles du Grand Liguillois de participer à la réalisation d'une carte représentant le chemin de Saint-Martin. L'information a été transmises aux écoles du RPI.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 26 avril 2016 à 20 h00.

Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour
du conseil municipal du 29 mars 2016

	Délibérations
2015-15	Compte de gestion 2015 du budget principal
2015-16	Compte administratif principal 2015
2015-17	Affectation du résultat de l'exercice 2015 – budget principal
2015-18	Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales
2015-19	Budget primitif principal 2016
2015-20	Amortissement matériels divers – budget principal
2015-21	Compte de gestion 2015 du budget assainissement
2015-22	Compte administratif de l'exercice 2015 – service assainissement
2015-23	Budget primitif de l'exercice 2016 – service assainissement
2015-24	Isolation des bâtiments scolaires – subvention au titre de la DETR

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 29 mars 2016

Conseillers municipaux	Signatures
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	
Tartarin Martine	
Taupin Michel	Absent
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	